

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE  
DU SAMEDI 16 OCTOBRE 2021**

**Objet** : Création d'une association : Riverains – Usagers - Propriétaires de la rivière de la Salindrenque.

**Ambiance générale concernant le déroulement de la réunion :**

La réunion s'est déroulée dans le calme, avec plus d'une trentaine de personnes. Nombreux ont participé au débat.

**Introduction de M. le Maire :**

Monsieur le Maire a rappelé que cette réunion publique s'inscrivait dans la suite de celle réalisée le 1 juillet 2021 : « Echanges et discussions avec les Partenaires – Riverains – Usagers de la rivière Salindrenque ».

L'objectif aujourd'hui est d'échanger sur la création d'une association. Pour M. le Maire les prérogatives de cette dernière pourraient être élargies aux riverains et usagers dans leur ensemble. La mairie ne souhaite pas s'immiscer, ni aller trop loin dans l'organisation, plutôt la laisser « entre vos mains », tout en encourageant à s'inscrire dans une démarche d'association citoyenne pouvant aborder plusieurs thématiques : Environnement, enjeux sociaux, cohésion entre habitants, etc. Un représentant de la mairie pourrait y être intégré afin de cadrer, guider le champ des possibles.

Il informe le public qu'un groupe de 4/5 personnes a déjà ébauché des démarches, mais on est là pour que tout le monde puisse s'impliquer.

**Présentation du projet d'association ARUSL :**

M. MARTEAU prend la parole pour exposer l'avancement de la réflexion sur la création d'une association.

L'idée de créer une association est apparue comme une bonne idée pour ce groupe, ils ont réfléchi à plusieurs sur ce sujet.

En préalable il est présenté un projet de nom : Association de Riverains et d'Usagers de la Salindrenque de Lasalle (ARUSL).

Une première esquisse des objectifs et des valeurs de cette association est proposée :

- Contribuer à préserver la qualité et l'authenticité du site remarquable que constituent la Salindrenque dans la traversée de Lasalle, le Gouffre Mourier et leurs abords, et à en prévenir la dégradation.
- Être force de propositions, participer aux réflexions et aux actions relatives à l'entretien de la rivière et de sa retenue, ainsi qu'à la gestion des accès et à la signalétique
- Contribuer à l'aménagement, à la réfection et à l'entretien des ouvrages permettant la retenue d'eau, et permettant d'éviter l'ensablement en amont du barrage du gouffre Mourier
- Veiller à la quiétude et à la sécurité des riverains et usagers du Gouffre Mourier et de la Salindrenque dans la traversée de Lasalle.

Il exprime plus particulièrement des préoccupations concernant :

- Le barrage du gouffre Mourier qui est endommagé et qui pourrait céder lors d'une prochaine crue. Une expertise technique pourrait être réalisée pour conforter l'ouvrage.
- Le risque d'ensablement des gours est également souligné.
- La question des accès entre sécurité des usagers, signalétiques et fermeture de certains passages.

Il précise au public qu'une réunion le 16 septembre 2021 a eu lieu au sein des locaux de la mairie où cette dernière a confirmé son positionnement :

- Il s'agit d'un lieu de baignade constaté, et non surveillé,
- La mairie assure le suivi de la qualité des eaux de baignades,
- Un membre de la municipalité pourrait participer de manière statutaire à l'association.
- Un financement pour l'entretien des ouvrages est envisageable.
- L'amélioration de la signalétique,
- La question de la responsabilité des propriétaires en cas d'accident.

Sur les ouvrages, M. MARTEAU indique que des recherches ont été faites concernant « l'association syndicale autorisée du canal irrigation du Moulin d'Algues » qui a été dissoute en 2006. La question relative à la répartition des actifs (ouvrages hydrauliques) reste encore en suspens. Pour conclure M. MARTEAU informe que le projet de création d'association est ouvert à tous. Il propose d'envoyer les ébauches des statuts à tous ceux qui le souhaite.

M. Le Maire demande si d'autres personnes que les riverains et usagers peuvent adhérer.  
M. MARTEAU répond oui.

M. BENEFACTE rappelle l'objectif de la réunion de ce jour, qui est le sujet de la création de l'association :

- Pour qui ?
- Tous peuvent apporter des propositions.

### **Échanges concernant le périmètre d'intervention de l'association :**

Il est proposé que le périmètre d'intervention dépasse la traversée du village, en intégrant les affluents en amont, par exemple le gouffre des dames et autres petits lieux de baignade en lien avec le village, jusqu'au camping.

L'eau part et va quelque part. L'association aurait peut-être plus de poids si on étendait l'emprise de ses actions :

- Pour soulager la pression sur le lieu de baignade « gouffre Mourier »,
- Il y a de multiples possibilités de lieux d'aménagement le long de la Salindrenque, des usages avec des béals qui existent des deux côtés des berges, la commune de Thoiras est également concernée (lieu de baignade au niveau des bambous).
- Tous les enjeux sont imbriqués.

Le périmètre d'intervention de L'Association pour la Préservation de la Vallée de la Salindrenque (APVSalindrenque) considère « de la source à l'embouchure ». Un représentant de APVSalindrenque pourrait adhérer à la nouvelle association.

### **L'APVSalindrenque présente son fonctionnement et ses domaines d'action :**

Il s'agit d'une association collégiale. Plusieurs thèmes sont traités par des groupes de personnes différents, un correspondant est dédié pour chaque thème d'action :

- Communication, qualité de l'eau, pollution, urbanisme, environnement, relations humaines, élaboration d'une cartographie de la Salindrenque, etc.

Cette association est en relation avec de nombreuses structures et organismes : SDAGE, École des mines (travaux sur le gardon), etc. Pour eux l'eau est une notion globale qui ne traite pas uniquement la question de la baignade.

La rivière est une entité unique, avec de nombreux axes à traiter. Des synergies et des coordinations sont importantes à trouver entre les actions. Il ne s'agit pas de rentrer en concurrence.

Des apports de population entraînent des nuisances. En même temps, les campings existent depuis longtemps, et sont créateurs de développement économique et d'emplois.

Un groupe de travail peut se mettre en place pour avoir une meilleure connaissance des enjeux, des actions pourront ensuite se décider. Il est intéressant d'ouvrir le débat pour bâtir quelque chose de solide.

### **Échange sur les thèmes à développer au sein de la nouvelle association :**

La question du tourisme est soulevée : Qu'est-ce que l'on souhaite ? Comment communiquer ?

Une publicité existe autour du gouffre, l'information se diffuse, cela amène du monde. Il est souligné l'enjeu de ne pas limiter les actions de la nouvelle association tout en restant pratique pour veiller au « réalisable », recentrer les actions sur Lasalle, ne pas partir « tous azimuts ». Pour rappel les ambitions de l'association ARUSL porte sur les ouvrages, les accès, les conflits d'usages. D'autres actions utiles seraient autour du thème de l'environnement qui est lié au thème de l'eau, par exemple les réserves d'eau sont basses.

Plusieurs personnes interviennent pour exprimer le fait que cet été les nuisances et conflits d'usages ont été moins forts. Peut-être qu'il y a eu moins de publicités. Des interventions ont été faites auprès des offices du tourisme qui communiquent moins sur le gouffre Mourier. Il est rappelé que les nuisances sont liées à une minorité de personnes qui crée des problèmes.

### **La question de la qualité de l'eau :**

Il est rappelé que la qualité de l'eau du gouffre est classée « insuffisante ». La baignade reste interdite jusqu'en 2022. La question des dysfonctionnements des assainissements autonomes et du manque de contrôle du SPANC apparait comme une source potentielle de pollution.

Certains habitants précisent également qu'ils ont reçu un courrier avec leur facture indiquant que l'eau potable serait de qualité moyenne, ils s'en inquiètent.

### **Discussion autour de l'aménagement du site PAULHAN :**

Monsieur le Maire rappelle un projet d'aménagement d'un site de baignade au niveau de l'usine PAULHAN, qui malgré le retard pris notamment pour des raisons de priorités financières, reste un projet auquel la municipalité est attachée. La création d'un point de baignade supplémentaire pourrait désengorger le gouffre Mourier.

Il soulève un enjeu autour de la surveillance des lieux de baignade autorisés (surveillant de baignade), et des accès adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les berges de cette section appartiennent au domaine public, des aménagements pourraient être faits en respectant la loi sur l'eau. L'exemple des Plantiers est cité. Monsieur le Maire précise qu'il milite en ce sens.

D'un point de vue écologique, la tendance et les organismes publics encouragent le démantèlement des barrages pour laisser libre le parcours de la rivière (Exemple de l'Allemagne).

Le SDAGE est favorable à la destruction du barrage du Pont Vieux. Il est rappelé que ce barrage a été édifié pour créer une réserve d'eau en cas d'incendie. Pour Monsieur le Maire, la position de la police de l'eau favorisant le scénario du « laisser faire » est trop radicale. Les ouvrages existants sont dégradés depuis longtemps. Si le barrage du gouffre Mourier cède, une vague pourrait créer des inondations. Ces ouvrages existent depuis plusieurs siècles, les équilibres écologiques actuels se sont formés autour de ces ouvrages. De plus, les organismes publics ne sont pas favorables au désensablement des gours. Le cadre réglementaire de la loi sur l'eau est strict. Néanmoins, les puissantes pluies, la dégradation des murs et ouvrages restent une réalité.

### **Deux questions sont posées :**

- L'intérêt de créer de nouveaux ouvrages ?
- Supprimer les lieux de baignades existants au profit d'un seul site aménagé ?

Les habitants du village ont choisi de vivre là notamment pour la présence de la rivière, la tranquillité qu'elle offre par ses usages multiples.

Aujourd'hui, l'accès à la rivière crée une forme de discrimination pour les personnes à mobilité réduite.

Travailler, développer d'autres sites de baignade ne signifie pas supprimer ceux existants. Qu'il y ait d'autres projets c'est normal, il y a plusieurs lieux.

Tout le monde s'accorde à dire que le thème de l'eau est une entrée globale avec de nombreux sujets à traiter. Tout n'est pas calé aujourd'hui, des priorités devront être établies.

### **Échange sur la création d'une nouvelle association :**

Il est évoqué l'idée de créer une commission au sein de l'APVSalindrenque qui pourrait travailler sur le thème de l'accessibilité et la signalétique.

Le représentant de APVSalindrenque souligne que les membres de l'association ne sont pas suffisamment nombreux pour traiter l'ensemble des thèmes souhaités, il n'est pas opposé à cette proposition. Dans un premier temps la création de la carte de la Salindrenque permettra de mieux comprendre son fonctionnement.

Les thèmes à enjeux sont nombreux et ne peuvent pas se régler aujourd'hui. L'idée serait d'identifier l'ensemble des personnes volontaires qui souhaitent s'impliquer dans cette association. Une fois le groupe créé, il pourra travailler ensemble sur les objectifs, les thèmes à traiter, les actions à mener.

Lorsque l'on crée une association, il faut un objectif commun « rencontrons-nous et fonctionnons ensemble ». Le groupe de travail ayant initié une première ébauche de création d'association (ARUSL), propose d'envoyer le projet de statut à l'ensemble des personnes qui le souhaite. Pour eux, il paraît évident que cette éventuelle association travaille en cohérence avec l'association APVSalindrenque. La question de devenir une commission de l'association APVSalindrenque doit être discutée.

### **La question des accès :**

Les riverains propriétaires rappellent que de nombreux accès actuels se font sur des propriétés privées. Avant les propriétaires laissaient leurs accès ouverts, mais des actes d'incivilité ont entraîné la fermeture de plusieurs anciens passages.

Il est évoqué que la rive droite de la Salindrenque est moins occupée, et pourrait être adaptée pour l'accessibilité du gouffre Mourier.

La propriété est définie comme un droit "*inviolable et sacré*" par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. En ce sens, il est demandé que l'ensemble des propriétaires soit associé et informé. Le représentant de l'association APVSalindrenque alerte sur la place prioritaire qui pourrait être donnée aux propriétaires et les positionner au-dessus des autres. Le thème de l'eau dépasse l'enjeu des propriétaires. L'ensemble des riverains et des usagers doit être informé et associé. Une fois informés, chacun pourra décider. Pour ce faire, une meilleure communication, un meilleur affichage doit être fait pour que chacun puisse se mobiliser et travailler ensemble.

### **Suite à donner :**

#### **Par la mairie :**

- Diffusion du CR de la réunion.
- Réponse concernant la possibilité d'identifier les riverains, les propriétaires afin de les associer.

#### **Par le groupe de personne à l'initiative de la création de l'association ARUSL :**

- Envoi du projet de statut aux participants.